



P.E.T.R. DU
PAYS DE LANGRES

COMPTE RENDU DU COMITE DE PROGRAMMATION LEADER

20 avril 2021 17h30

Qui a eu lieu en Visio Conférence sous le lien : <https://pays-langres.webex.com/pays-langres/j.php?MTID=mea0a0cba158144c57fe4306007cba3b0>

Suivi par Aline RAILLARD
raillard@pays-langres.fr



Ordre du jour :

1. SELECTION DES DOSSIERS LEADER : Mode d'emploi	5
1.1. Rappel	5
1.2. Les critères de sélection du GAL du Pays de Langres	6
1.3. Circuit de gestion	9
2. DOSSIERS A SELECTIONNER :	10
2.1. « Variations autour d'un Château » porté par l'association Renaissance du Château du Pailly ¹⁰	
2.2. Création d'un réseau de Tiers-Lieu en pays de Langres : Etude d'opportunité, de positionnement et de faisabilité	13
2.3. Etude d'opportunité et de faisabilité pour une organisation de production de repas tournée vers l'approvisionnement local, à destination de la restauration collective à l'échelle du Pays de Langres	18
2.4. PETR du Pays de Langres : projet de coopération pour l'évaluation finale du Programme LEADER avec six autres GALs du PDR Champagne-Ardenne	23
2.5. Ingénierie 2021 porté par le PETR du Pays de Langres	26
Ce projet est indiqué à titre d'information aux membres du Comité de Programmation	26
3. MAQUETTE FINANCIERE	27
3.1. Correction et ventilation à valider :	27
3.2. Dégagement	28
3.3. Maquette financière	29
4. NOUVELLE ENVELOPPE	30
ANNEXES	32
Annexe 1 : fiche descriptive	33
Annexe 2 : marqueurs et représentation graphique	34



Le Comité de Programmation s'est réuni en Visio conférence en raison des mesures sanitaires dû au COVID-19, en respectant la règle du double quorum.

Collège des élus

Membres titulaires	Membres suppléants avec voix délibérative	Membres suppléants sans voix délibérative
Dominique THIEBAUD – Représentant PETR du Pays de Langres Etienne PERROT – Représentant CCGL Henri LINARES – Représentant CCGL (arrivée à 17h50) Nicolas FUERTES – Représentant Ville de Langres Josiane MOILLERON – Représentante CCSF Christophe BOURGEOIS – Représentant CCSF Jean-Pierre GARNIER – Représentant Ville de Chalindrey Sylvie BAUDOT – Représentante CCAVM (arrivée à 17h46)	Agnès BOLOPION – Représentante CCGL (arrivée à 18h00)	Bernard GENDROT – Représentant PETR du Pays de Langres Sophie DELONG – Représentante CCGL Armelle SIMON-VIREY – Représentante CCAVM
8 membres	1 membre	3 membres

Collège société civile

Membres titulaires	Membres suppléants avec voix délibérative	Membres suppléants sans voix délibérative
Véronique FLAMAND – Représentante CDT – Association Langres Signes Bernard CLEMENT – Représentant CDT – Association La voix de nos Territoires Marc DEBRET – Représentant CDT – Association La Transfo du Plat'Ho Christine LIVENAIS-PERROT – Représentante CDT – Association Fédération des ADMR de Haute-Marne (arrivée à 17h46 – départ à 18h43) Marie-Christine BLONDELLE – Représentante CDT – Association Ségusia Paul HENRY – Représentant CDT – Chambre des métiers et de l'Artisanat Michel-Jean LABROUSSE – Représentant CDT – Association Club Gymnique Langrois Alain MARCHAL – Représentant CDT – Habitant Alexandra JACQUOT – Représentante CDT – Syndicat Interprofessionnel du Fromage de Langres Claude PIQUARD – Représentant CDT – DEFIS 52	François GOTTFROIS – Représentant CDT – Habitant Philippe GILLOT – Représentant CDT - Habitant	Marie-France APTEL – Représentante CDT – Habitante Philippe GIRAULT – Représentant CDT – Chambre d'Agriculture (arrivé à 17h48) Guy COLLIER – Représentant CDT – Association Club Athlétique Rolampontais Omnisports (arrivé à 17h45) Vincelette COMMERCION – Représentante CDT – Habitante Jacques GAMBIER – Représentant CDT – Compagnie les Hallebardiers Alain MORY – Représentant CDT – Habitant Frédérique LEVRERO – Représentante CDT – CCI Meuse Haute-Marne (départ à 19h35) Sébastien ZENDER – Représentant CDT – Actisud 52 Sophie THIRIOT – Représentante CDT - CIO
12 membres	2 membres	9 membres

En présence de : Aline RAILLARD (Chargée de mission LEADER – PETER du Pays de Langres), Karine HURSON (Gestionnaire LEADER – PETER du Pays de Langres), Marion GALAZ-JORQUERA (Animatrice conseillère Fonds Européens – Maison de Région), Christine SALOMON (Chargée de mission Fonds Européens – Région Grand Est)

Personnes excusées : Jacky MAUGRAS (Représentant CCGL), Patrick VARNEY (Représentant Le Montsaigeonnais), Guy DURANTET (Représentant CDT – CCGL), André KUNZELMANN (Représentant CDT – Habitant), Mathieu THIEBAUT (Représentant CDT – Association ASSHM), Franck BUGAUD (Représentant CCSF), Brigitte JANNAUD (Représentant CDT – UDAF), Pierre GARIOT (Représentant CDT – Association SHAL)

Le double quorum est atteint :

Quorum 1 (au moins 50% des membres ayant voix délibérante sont présents au moment de la séance) : 20 membres titulaires et 3 membres suppléants soit 23 membres sur 24

Quorum 2 (au moins 50% des membres votant lors de la séance appartiennent au collège privé) : 12 membres titulaires et 2 membres suppléants soit 14 membres sur 14

1. SELECTION DES DOSSIERS LEADER : Mode d'emploi

1.1. Rappel

Le programme LEADER, ou Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale, est un dispositif de mise en œuvre du FEADER.

L'ex-Région Champagne -Ardenne s'est engagée dans le programme LEADER par la diffusion d'un appel à manifestation d'intérêt auprès de l'ensemble des territoires champardennais susceptibles de s'inscrire dans cette démarche.

LEADER entre 2014 et 2020 : près de 22 millions d'€ pour les projets de 15 territoires en Champagne-Ardenne.

En 2016, 15 territoires champardennais ont été sélectionnés dans le cadre de la démarche LEADER (contre 5 en 2007 et 2013), représentant plus de 700 000 habitants

LEADER, qu'est-ce que c'est ?

Lancée en 1991, l'initiative LEADER a pour but d'accompagner les acteurs locaux dans le développement de leurs territoires. Il s'agit d'encourager le partenariat entre les acteurs privés et publics à construire ensemble des projets de territoires dynamiques. Financée depuis 2007 par le FEADER la démarche LEADER se distingue par 7 caractéristiques :

- elle concerne les **stratégies de développement local** (autrement dit, elle encourage la mise en œuvre d'une dynamique à l'échelle globale d'un territoire),
- elle est mise en œuvre par une approche **ascendante**, c'est-à-dire que la direction des opérations appartient aux acteurs locaux,
- elle repose sur des **partenariats public-privé** au cœur des Groupes d'Action Locale (GAL),
- elle a pour ambition de **favoriser l'innovation ou l'introduction de nouveaux produits, processus ou savoir-faire** dans les territoires ruraux,
- elle soutient des **actions intégrées et multisectorielles**, soit des actions coordonnées et cohérentes entre différents acteurs et secteurs de la vie locale,
- elle se caractérise par une **mise en réseau** entre les acteurs impliqués dans le développement rural pour favoriser les échanges de bonnes pratiques,
- elle encourage la **coopération** entre différents groupes d'acteurs, qu'ils appartiennent aux échelles locales, régionales, nationale ou d'un autre pays.

LEADER, quel est son fonctionnement ?

Les GAL sont sélectionnés au regard de leur stratégie de développement local (SDL), déclinée en différentes actions (convention et fiches actions).

Un Comité de Programmation est constitué par chaque GAL, au sein duquel les autorités publiques ou un groupement d'intérêt ne peuvent représenter plus de 49 % des droits de vote.

Ce Comité de Programmation élabore une procédure de sélection transparente et non discriminatoire pour la sélection des opérations soutenues, en accord avec la stratégie pour laquelle le GAL a été choisi par la Région en tant que bénéficiaire du programme LEADER. Le Comité de Programmation établit des critères de sélection objectifs qui permettent d'évaluer la contribution du projet à la réalisation des objectifs et des valeurs cibles de la stratégie de développement local.

1.2. Les critères de sélection du GAL du Pays de Langres

1.2.1. Une formation en 2016 à l'attention des membres du Comité de Programmation

Pourquoi cette formation ?

Le fil conducteur de la stratégie LEADER du Pays de Langres est l'**innovation sociale**.

Les référents LEADER ont souhaité organiser une session de formation à destination des membres du Comité de Programmation afin :

- de s'approprier les caractéristiques de l'innovation sociale,
- de co-construire la définition de l'innovation sociale en pays de Langres,
- de construire un outil d'analyse et de sélection des projets présentés.

Par qui ?

C'est l'institut GODIN qui a été choisi pour piloter cette formation. Cet institut a été créé en 2007 à l'initiative des acteurs de la région Picardie. Il est le premier centre de transfert en pratiques solidaires et innovation sociale de France. Ses activités sont structurées autour de trois grands axes :

- la recherche scientifique,
- la recherche appliquée et collective,
- le transfert.

Pour qui ?

Cette formation était réservée aux membres titulaires et suppléants du Comité de Programmation LEADER. C'est le Comité de Programmation qui sera chargé de sélectionner les projets présentés. Pour être retenus, ces projets devront s'inscrire dans les axes de la stratégie LEADER et répondre au fil conducteur sur l'innovation sociale.

1.2.2. Présentation des cinq marqueurs de la définition de l'innovation en pays de Langres

Ce sont cinq grands marqueurs qui ont été élaborés sur la base des éléments repérés comme prioritaires.

- 1/ Contextualisation du besoin et de l'aspiration
- 2/ Dimension collective du projet (hétérogénéité)
- 3/ Ancrage territorial
- 4/ Accessibilité
- 5/ Nouveauté/Rupture par rapport à l'existant

Marqueur 1 : contextualisation du besoin et de l'aspiration

L'aspiration sociale renvoie à l'idéal social qui motive l'émergence d'une initiative face à un problème donné, c'est une vision commune des solutions à apporter et des changements nécessaires pour y parvenir. Lorsque le besoin et l'aspiration sociale sont identifiés et partagés de manière collective (par plusieurs acteurs), le projet est davantage susceptible de produire de l'innovation sociale que si l'identification se

fait de manière unilatérale. Il l'est encore plus lorsque les bénéficiaires/usagers expriment par eux-mêmes ce besoin et/ou cette aspiration.

Echelle de grandeur

Marqueur 1 Contextualisation du besoin et de l'aspiration

- 1 pt. Les besoins et aspirations ne sont pas identifiés
- 2 pts. Les besoins et aspirations sont identifiés par une personne ou une structure
- 3 pts. Les besoins et aspirations sont partagés par un collectif d'acteurs
- 4pts. Les besoins et aspirations sont exprimés par les bénéficiaires eux-mêmes

Marqueur 2 : dimension collective du projet

La dimension collective du projet renvoie à l'hétérogénéité des acteurs associés à la démarche (pas uniquement en tant que financeurs) : associations, collectivités, entreprises, université, habitants... Elle favorise une plus grande appropriation et l'apport de ressources complémentaires.

Echelle de grandeur

Marqueur 2 Dimension collective du projet (hétérogénéité)

- 1pt. Pas de collectif
- 2pts. Le projet fait intervenir deux catégories d'acteurs différentes
- 3pts. Le projet fait intervenir trois catégories d'acteurs différentes
- 4pts. Le projet fait intervenir quatre catégories d'acteurs différentes et plus

Marqueur 3 : ancrage territorial

L'ancrage territorial renvoie communément au fait d'avoir recours à des acteurs locaux dans une logique de prestation (recours à des fournisseurs de proximité).

Il peut aussi se traduire par l'implication des acteurs du territoire dans une logique de construction ou encore de coordination amenant une réponse commune et organisée à une problématique donnée. Enfin, l'ancrage territorial se manifeste également dans un projet lorsque celui-ci permet de renforcer l'identité du territoire (en valorisant les ressources locales, en favorisant un sentiment d'appartenance...).

Echelle de grandeur

Marqueur 3 Ancrage territorial

- 1pt. Pas d'ancrage territorial
- 2pts. Le projet fait appel à des acteurs locaux (logique de prestation)
- 3pts. Le projet implique des acteurs locaux (logique de construction/coordination/réponse commune)
- 4pts. Le projet renforce l'identité du territoire (patrimoine, savoir faire, culture, etc.)

Marqueur 4 : accessibilité

L'accessibilité peut concerner le bien/service/dispositif qui est proposé aux bénéficiaires/usagers, on aura alors une action sur ce qui est proposé, pour le rendre accessible (par la gratuité, la location, la communication...).

L'accessibilité peut aussi se traduire par des actions visant à accroître la capacité d'agir des bénéficiaires/usagers. Cela se traduit par le développement de compétences ou capacités intellectuelles (par la formation, par des ateliers...) leur permettant de réellement se saisir de ce qui leur est proposé.

Echelle de grandeur

Marqueur 4

Accessibilité

- 1pt. Le projet ne favorise pas l'accessibilité
- 2pts. Le projet favorise l'accès à un bien, un service ou un dispositif
- 3pts. Le projet favorise l'accessibilité par la montée en compétence
- 4pts. Le projet favorise l'accessibilité par la participation des bénéficiaires/usagers

Marqueur 5 : nouveauté / rupture par rapport à l'existant

La nouveauté ou encore la rupture (au sens du changement) doit être appréciée au regard du contexte du projet, c'est-à-dire par rapport au territoire du projet, et des marqueurs précédents.

Il peut y avoir nouveauté/rupture dans le produit, service ou dispositif proposé, lorsque le projet aboutit à un produit, service ou dispositif non fourni sur le territoire.

Il peut également y avoir nouveauté/rupture dans les manières de faire, lorsque les pratiques mises en œuvre s'inscrivent en rupture par rapport aux pratiques dominantes.

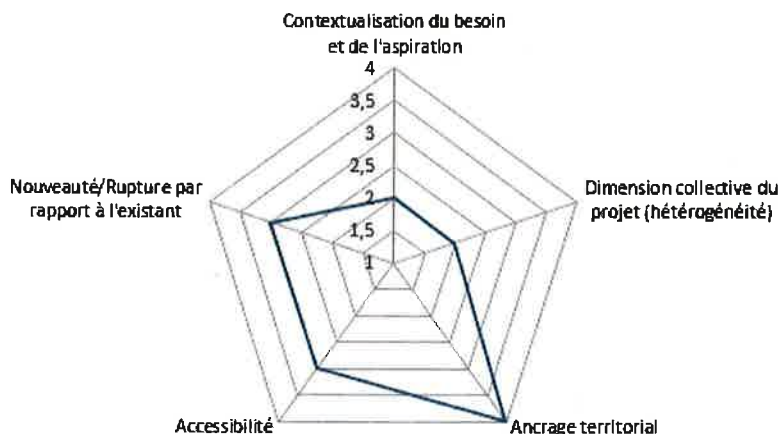
Echelle de grandeur

Marqueur 5 Nouveauté/Rupture par rapport à l'existant

- 1pt. Pas de nouveauté
- 2pts. Dans le bien, service, dispositif proposé
- 3pts. Dans les manières de faire
- 4pts. Dans le bien, service, dispositif proposé et les manières de faire

Les marqueurs constituent l'outil qui permettra l'analyse des éléments porteurs d'innovation dans les projets présentés (sous forme d'un fichier excel).

Ci-dessous une représentation graphique du résultat d'une analyse.



Pour parvenir à ce résultat il est nécessaire de capter un maximum d'informations sur le projet en amont de sa présentation. Pour y parvenir, il faut définir **des capteurs d'innovation**. Ces capteurs se traduisent par **des questions** posées au porteur de projet lors de sa rencontre avec la chargée de mission (voir annexe 1) mais aussi lors de sa présentation devant le Comité de programmation.

1.2.3. Mise en application

Un protocole a été élaboré et présenté lors de la seconde journée de formation.

L'objectif de ce protocole est de préciser les grandes étapes de l'instruction d'un dossier au niveau local, le rôle de chacun et les outils à mettre en place à chaque étape.

1^{ère} étape : la rencontre entre le porteur de projet et la chargée de mission LEADER

- ⇒ cadrage du projet : éligibilité du projet au regard des priorités stratégiques définies

Outils nécessaires à ce stade :

- la transmission par le porteur de projet d'une **fiche descriptive** de son projet, à partir d'une fiche projet (voir annexe) reprenant les capteurs de l'innovation (série de questions à poser au porteur de projet pour récolter les informations nécessaires à l'analyse du projet),

2^{ème} étape : le Comité Technique

- ⇒ valide la fiche descriptive proposée par la chargée de mission,
- ⇒ instruit le projet sur la base des marqueurs (fichier excel / représentation graphique – voir annexe 2)
- ⇒ précise les points forts et les pistes d'amélioration du projet.

Outils nécessaires à ce stade :

- la proposition de la fiche descriptive,
- le fichier excel des marqueurs et sa notice détaillée.

3^{ème} étape : le Comité de Programmation

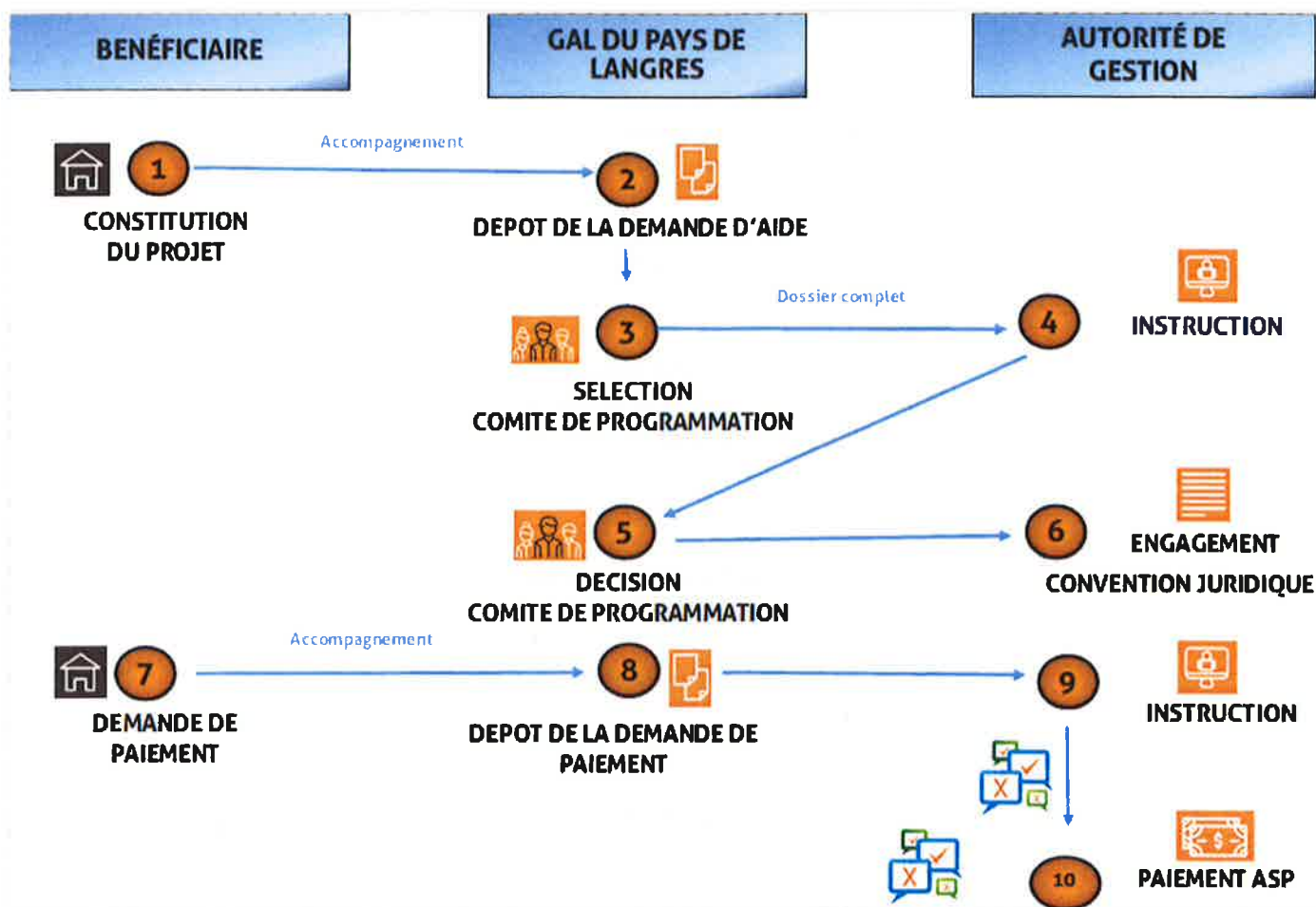
- ⇒ présentation du projet par le porteur de projet lui-même,
- ⇒ détermine le statut du projet en matière d'innovation sociale,
- ⇒ décide l'attribution des fonds.

Outils nécessaires à ce stade :

- la **fiche descriptive** validée par le Comité Technique,
- le **fichier excel des marqueurs** avec les appréciations du Comité Technique.

1.3. Circuit de gestion

Explication sur le circuit de gestion d'un dossier LEADER et du rôle de chacune des instances : GAL, Autorité de Gestion de la Région.



Mme Salomon, instructrice à l'Autorité de Gestion, rappelle qu'il existe des contrôles de Visite Sur Place (VSP) avant le transfert du dossier LEADER, à l'Agence de Service et de Paiement (ASP). Ces contrôles, organisés par l'Autorité de Gestion, ont pour but de vérifier la véracité des dépenses et de la publicité, par un déplacement sur le lieu de l'opération financée.

2. DOSSIERS A SELECTIONNER :

2.1. « Variations autour d'un Château » porté par l'association Renaissance du Château du Pailly

Maître d'ouvrage : Association renaissance du Château du Pailly

Statut : privé

Dépenses en TTC

Territoire couvert par l'action : Pays de Langres

Durée du projet : du 01/04/2021 au 31/12/2022

Projet de territoire : ORIENTATION 1 : OSONS NOS ATOUTS LOCAUX

Objectif : Renforcer l'activité touristique

Fiche action 1 : Conforter le Pays de Langres comme un lieu d'étape par excellence en misant sur les patrimoines comme levier d'attractivité touristique

Création d'animations ou développement d'événementiels valorisant / s'appuyant sur l'identité paysagère, historique ou culturelle du territoire.

Contextualisation du besoin et de l'aspiration :

Pour améliorer la fréquentation du château et valoriser le travail des bénévoles ainsi que des troupes ou compagnies locales dans la recherche d'un site prestigieux pour se produire, l'association a décidé de mettre en place chaque saison un programme plus ambitieux d'animations culturelles et d'investir dans du matériel indispensable pour l'accueil des artistes et des spectateurs.

Rappelons que le projet de l'association consiste :

- à faire du site du château du Pailly, un pôle culturel destiné à la population locale et sud-haut-marnaises, ainsi qu'aux touristes de passage,
- à donner l'opportunité à des artistes ou troupes, locaux ou de toute origine géographique, de se produire et de leur servir de tremplin
- à proposer des spectacles éclectiques (théâtre, danses, concerts, etc...)

Mais l'association manque de matériel. Lors du spectacle qu'elle a réalisé en 2019 « les derniers seigneurs », elle a dû dépenser beaucoup d'énergie pour rassembler podium, sièges, sonorisation et éclairage.

Projet de spectacle 2021 - 2022

Un groupe d'adhérents a entrepris d'écrire une fresque liée à l'histoire du château et intitulée "Variations autour d'un château" en 8 tableaux situés en 1226, en 1434, en 1560, en 1749, en 1792, en 1905, en 1940 et en 1955, soit 8 dates qui ont marqué l'histoire du château et l'histoire de France.

Le spectacle nécessitera la présence de 35 acteurs ou figurants, membres de l'association ou non, bénévoles tout simplement désireux de participer à la réalisation de cette fresque. Pour en améliorer la qualité, l'association pourra bénéficier de la participation d'acteurs bénévoles des troupes amateur locales et d'un metteur en scène haut-marnais reconnu qui dirigera les acteurs et les figurants au cours des répétitions

Il sera fait appel à des prestataires de service pour la sonorisation, l'éclairage de la scène et le tournage d'un film dont les scènes serviront à la transition entre les tableaux. Ce film sera réalisé par un professionnel sous la direction du metteur en scène et sera ensuite utilisé pour la communication de l'association

Le projet s'étalera sur deux ans, le spectacle nécessitant de nombreuses répétitions pour sa mise en place en raison du nombre important d'acteurs et surtout de figurants selon un calendrier de septembre 2021 à août 2022 pour tenir compte des contraintes sanitaires qui peuvent le ralentir. La réalisation du film se fera au printemps 2022. Les répétitions des tableaux commenceront en septembre 2021 jusqu'aux représentations qui auront lieu à dates à déterminer en juillet août 2022 (4 séances prévues).

Dimension collective du projet

A l'origine du projet, se situe des bénévoles qui s'étaient investis sur la réalisation du spectacle 2019. Ces bénévoles souhaitent renouveler l'expérience à plus grande échelle, avec le soutien du Conseil d'Administration de l'association. Les programmes culturels qui seront proposés feront appel aux artistes du sud haut-marnais et aux élèves de la filière "théâtre" du Lycée de Langres.

Ancrage territorial

Les acteurs mobilisés sont tous issus du territoire et le projet de spectacle fait appel à un metteur en scène, des techniciens, un régisseur qui sont tous des bénévoles adhérents de l'association ou non, et même dont certains sont membres de la troupe de théâtre de Hortes. Le projet entre parfaitement dans la politique culturelle et touristique menée par la Communauté de communes des Savoir-faire et par le Conseil départemental qui sont sollicités pour apporter leur soutien, notamment financier.

Accessibilité

Ce projet a pour but de proposer un spectacle d'une nouvelle envergure, dans la continuité du projet associatif de l'association « Renaissance du Château du Pailly ».

Dans un but de pérennisation et d'accueil davantage diversifié ((acteurs, musiciens, chanteurs, danseurs, troupes...), ce projet vise également l'acquisition de matériel pour faciliter la réalisation et la production de spectacles : podium répondant aux normes de sécurité, chaises et bancs permettant l'accueil en plein air de 300 spectateurs dans des espaces ouverts, dont la cour du château du Pailly.

Dans le cadre de sa volonté de devenir pôle culturel, ces acquisitions seront mises à disposition d'autres associations ou collectivités dans le cadre d'évènements culturels.

Nouveauté / Rupture par rapport à l'existant

Ce spectacle a pour objet de mobiliser de nombreux bénévoles, et de nouer de nouveaux partenariats en travaillant, pour la première fois, avec une autre troupe de théâtre amateur et des lycéens provenant d'un collège de Langres.

Le manque de structure pour accueillir des groupes musicaux, des troupes de théâtre, de danse et de cirque... faisant jusqu'alors défaut à l'association, qui par les investissements présentés dans ce projet, pourra diversifier ses offres culturelles.

Dépenses en TTC		Ressources en TTC		
Podium, couverture, chaises et bancs	44 481,00 €	LEADER	33 306,00 €	55,50%
		CCSF	2 000,00 €	3,50%
Sonorisation, éclairage, mise en scène et réalisation d'un film	10 800,00 €	CD 52	2 000,00 €	3,50%
		Région	10 000,00 €	17,50%
Déplacement des bénévoles	3 852,00 €	Auto-financement	11 827,00 €	20,00%
TOTAL	59 133,00 €	TOTAL	59 133,00 €	100%

Remarques / Questions du Comité de Programmation :

Mr Perrot s'inquiète de la concertation avec d'autres organisateurs d'évènements, afin d'étaler sur le temps, les différentes animations de manière à éviter la concurrence. Mr Vautrin assure qu'il y aura effectivement des échanges avec les autres associations culturelles du sud haut-marnais dans ce sens.

Sylvie Baudot demande si le matériel pourra être mis à disposition d'autres associations ou compagnies.

Mr Vautrin précise que la vocation du château étant d'accueillir un maximum d'acteurs culturels locaux, le podium pourra effectivement être mis gratuitement à disposition d'autres partenaires à la condition que ce soit toujours le même prestataire qui monte et démonte la scène, en l'occurrence Défis 52 (prestation à charge de l'emprunteur).

Question de Mr Gottfrois sur l'auto-financement qui sera composé des entrées payantes de la manifestation et des provisions accumulées l'année précédente.

Mr Fuertes, rapporteur du Comité Technique demande des précisions sur la participation du lycée Diderot de Langres (option théâtre) pour ce spectacle. Pour Mr Vautrin, des contacts seront pris d'ici la fin de l'année 2021

Est-ce que le château souhaite devenir une résidence d'artistes ?

Définition de résidence d'artiste: « C'est un projet artistique et culturel mettant à disposition d'un artiste un lieu de travail, un logement, une assistance technique et une aide financière ».

Mr Vautrin explique que l'association accueille déjà des artistes dans ce cadre.

Avis du Comité de Programmation du 20/04/2021 :

Variations autour d'un Château porté par l'association Renaissance du Château du Pailly

Les Marqueurs d'innovation sociale se définissent comme un ensemble d'éléments susceptibles de produire de l'innovation sociale lorsqu'ils sont conjointement menés dans un projet.

Expert(s) invité(s)

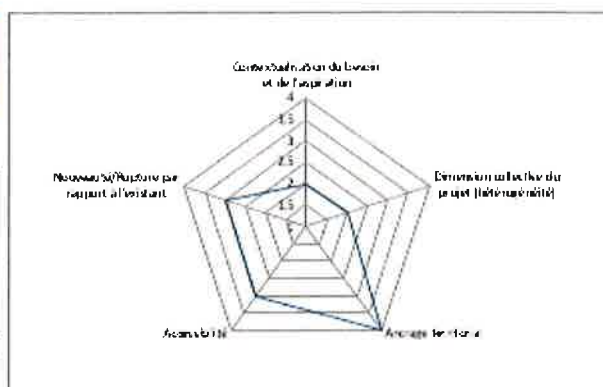
Marqueur 1	Contextualisation du besoin et de l'aspiration	2
Marqueur 2	Dimension collective du projet (hétérogénéité)	2
Marqueur 3	Ancrage territorial	4
Marqueur 4	Accessibilité	3
Marqueur 5	Nouveauté/Rupture par rapport à l'existant	3

TOTAL Poin 14

Points forts

travail avec la filière théâtre du lycée de Langres / Professionnalisation des bénévoles et des élèves

Pistes d'amélioration



Inscription dans les priorités LEADER

Oui

Fiche action LEADER

Fiche action 1

Inscription dans les priorités du Projet de te

Oui

Statut de projet

Projet potentiellement porteur d'innovation sociale (10 à 15 points)

Avis du CT /
Décision du CP

réélectionné

Remarques du comité

DECISION DU COMITE DE PROGRAMMATION DU 20/04/2021

Membres votants	Pour	Contre	Abstention
23	23	0	0

Le projet est adopté à l'unanimité.

Mme Christine LIVENNAIS-PERROT quitte la séance.

2.2. Création d'un réseau de Tiers-Lieu en pays de Langres : Etude d'opportunité, de positionnement et de faisabilité

Maître d'ouvrage : PETR du Pays de Langres

Statut : public

Dépenses en HT

Territoire couvert par l'action : Pays de Langres

Durée du projet : du 01/04/2021 au 31/12/2022

Projet de territoire : ORIENTATION 1 : OSONS NOS ATOUTS LOCAUX

Objectif : Favoriser le développement économique

Fiche action 2 : Favoriser l'émergence de nouvelles formes d'activités économiques

Promouvoir d'autres façons d'entreprendre : animation d'espaces mutualisés...

Contextualisation du besoin et de l'aspiration :

Définition d'un Tiers Lieu :

Un tiers-lieu peut se définir comme un espace ouvert où des individus peuvent se réunir pour travailler, s'approprier des savoirs et/ou des compétences, pour se rencontrer ou simplement échanger de façon informelle. Il n'existe pas un « modèle type » de tiers-lieux car ces espaces se construisent selon les besoins des citoyens et des entreprises, selon les dynamiques associatives et selon les particularités d'un territoire. Les ressources matérielles et les services que l'on y retrouve sont divers et répondent à une demande.

Préconisations du Scot :

Sur le pays de Langres, dès 2014, l'isolement des entrepreneurs est une problématique mise en avant à traiter dans le cadre du Projet de territoire 2014-2024. La démarche SCoT du Pays de Langres, qui est en phase d'arrêt du projet aujourd'hui, propose deux axes de travail, quant au sujet de l'immobilier « mutualisé » / « collectif » pour les entrepreneurs :

- créer des outils d'aide au développement de jeunes entreprises : hôtels d'entreprises, pépinières, incubateurs,
- développer des espaces mutualisés pour les entreprises locales : espaces de coworking, locaux partagés.

Développement du télétravail :

La crise sanitaire liée au COVID-19 à laquelle nous sommes confrontés nous laisse penser que le télétravail qui se développe actuellement, perdurera. Une solution doit être pensée pour maintenir les navetteurs (personne qui fait régulièrement la navette au moyen d'un transport public ou d'un véhicule privé, de son habitation à son lieu de travail) sur le territoire et ainsi leur éviter des déplacements quotidiens vers l'extérieur du territoire (démobilité). Cet axe permet aussi le développement d'une économie résidentielle.

Dans ce contexte, une réflexion concernant le développement cohérent de tiers-lieux à l'échelle des trois Communautés de communes du Sud Haute-Marne s'impose aux yeux des élus locaux.

Dimension collective du projet

Chaque projet individuel doit être pensé par des collectifs d'acteurs locaux. Les acteurs concernés sont multiples :

EPCI	Localisation – Stade de maturité	Type de tiers lieux	Publics cibles / Utilisateurs potentiels
Communauté de communes Auberive, Vingeanne et Montsaigeonnais (CCAVM)	Un espace de coworking créé par la GARE et un projet associatif remis en question pour une pérennité de ses activités autour de la Terre et de ses soins	Entrée NATURE-METHODES ALTERNATIVES – Tiers Lieux ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	Les travailleurs SOLO fibre NATURE-RURALITE (porteurs de projet, entrepreneurs) Les étudiants – stagiaires Les acteurs locaux
	Une opération au stade de l'envie dans le cadre de la création du Parc National de Forêts à Auberive, qui nécessite de faire émerger	Entrée NATURE – Tiers Lieux d'INNOVATION TERRITORIALE	

	un projet au sein de la Maison du Parc		
Communauté de communes des Savoir-Faire	Une opération au stade de l'action qui est la création de la Cité de la vannerie avec en son sein un fab lab	Entrée SAVOIR-FAIRE – Tiers Lieux d'INNOVATION TERRITORIALE	Les vanniers, ainsi que les personnes physiques ou morales souhaitant s'initier ou utiliser les appareils mis à disposition (imprimantes 3D notamment), les étudiants d'Ecole supérieure, les designers
Communauté de communes du Grand Langres :	Une opération à Langres au stade de l'envie qui nécessite de faire émerger le projet	Entrée ACTIVITES - Tiers Lieux d'ACTIVITES	Les télétravailleurs Les travailleurs SOLO (créateurs d'entreprise, jeunes entrepreneurs) Les étudiants

Ces différents projets de tiers lieu, à différents stades de développement, ont besoin d'être mis en réseau.

Ancrage territorial

Espaces hybrides et multiformes, l'identité de chaque tiers-lieu repose sur quatre notions clés :

- **Une communauté** : lieux de sociabilité, les tiers-lieux favorisent les échanges et les rencontres entre des acteurs aux parcours et projets variés, mêlant ainsi co-création, partage, convivialité...
- **Un territoire** : les tiers-lieux physiques s'intègrent aux projets de développement de leur territoire. Ils sont adaptés à leur environnement pour y apporter une réelle valeur ajoutée, au service des usagers. « Pour qu'un tiers-lieu fonctionne, il faut qu'il ressemble à son territoire et à ses utilisateurs »
- **Une gouvernance** : lieux basés sur la cocréation, leur gouvernance et leur fonctionnement tendent à être ouverts et participatifs.
- **Des animations** : lieux vivants, les tiers-lieux sont animés, le plus souvent par la communauté elle-même, afin de partager et mettre en lumière les capacités et talents de chacun.

Pour construire et asseoir ces tiers lieux, il est nécessaire de bénéficier d'un accompagnement et de réaliser **une étude d'opportunité, de positionnement et de faisabilité** selon une méthode participative qui permet la co-construction du projet par les acteurs eux-mêmes. L'objectif de cette étude consiste à :

A. Faire émerger les projets individuels de tiers lieu :

- à Langres et à Auberive. Comment se positionner par rapport aux autres ? Sur quel(s) thème(s) les axer afin qu'il soit le plus pertinent étant donné les besoins du territoire ? Quelle offre de service ? Quel dimensionnement ? Quel modèle économique ? Quel portage ? Quel fonctionnement ?

A noter que, pour la CCAVM, toute évolution du projet est possible.

à Fayl-Billot et à Vaillant. Positionnement des projets en fonction des quatre notions clés : communauté, territoire, gouvernance, animation. Quel modèle économique ? Quel projet de développement et d'animation ?

B. Construire le projet territorial d'animation des tiers lieux

Il s'agit d'articuler les projets entre eux et construire une cohérence d'ensemble. Comment rendre lisible le futur réseau de tiers lieux sur le pays de Langres pour le public ? Comment ces tiers-lieux pourraient fonctionner de manière complémentaire, tout en étant financièrement viables ?

Le projet territorial doit synthétiser un programme d'activité consolidé au bénéfice de chaque tiers lieu qui s'adressera à un public potentiel plus large. Un programme de communication et d'événementiels (et une stratégie commerciale) favorisera l'interconnaissance des membres de la communauté et attirera de nouveaux utilisateurs et un programme d'animations pour susciter des collaborations. L'usage du numérique doit être un axe de réflexion central pour chaque tiers lieu.

L'accompagnement devra étudier la pertinence des projets individuellement en fonction des quatre notions clés : communauté, territoire, gouvernance, animation, et les uns par rapport aux autres afin d'obtenir un réseau thématique de tiers-lieux et un maillage fonctionnel du territoire. Une tête de réseau devra être identifiée. Des services communs à retrouver dans chaque tiers lieu devront être pensés.

Chaque site restera indépendant mais devra fonctionner en fonction des autres sites. Ceci nécessitera la mise en place d'une gouvernance appropriée chargée de veiller à la cohérence de l'ensemble, de définir un programme d'actions commun.

Accessibilité

Sur le pays de Langres, les projets de Tiers Lieu, doivent couvrir les besoins suivants:

- appuyer à l'émergence de projets d'activités,
- rompre l'isolement des jeunes créateurs d'entreprise, des travailleurs SOLO,
- offrir un outil de télétravail pour les navetteurs du territoire qui se rendent au travail à l'extérieur du territoire (Dijon notamment) pour limiter les frais de déplacements (démobilité), offrir un cadre de travail adéquat,
- offrir des lieux avec une parfaite qualité de connexion (fibre),
- créer du lien social et de l'intelligence collective,
- créer de la valeur sur le territoire.

Nouveauté / Rupture par rapport à l'existant

Les projets de tiers lieu présentent une innovation en matière de :

1. Développement économique, pour notamment :

- Promouvoir de nouvelles formes de travail (télétravail, co-working),
- Accompagner la création d'entreprise,

2. D'innovation territoriale, pour notamment :

- Favoriser l'innovation et l'expérimentation,
- Offrir aux entreprises des capacités d'hybridation,
- Développer des nouveaux usages et services grâce aux outils numériques.

3. D'aménagement, pour notamment :

- Dynamiser l'attractivité des territoires ruraux, désenclaver les plus isolés,
- Créer des ressources partagées et des espaces de convivialité.

4. De développement numérique, pour notamment :

- Assurer une meilleure accessibilité numérique des territoires ruraux,
- Favoriser l'inclusion numérique par la mise en œuvre d'espaces modulaires.

5. D'acquisition des savoirs, pour notamment :

- Développer les compétences et les savoirs,
- Partager les savoirs et les savoir-faire,

C'est dans ce contexte que le PETR souhaite accompagner, par cette étude, le développement de tiers-lieux sur le territoire. Ces lieux d'hybridation, de collaboration, d'innovation, de création, d'expérimentation et de transmission contribuent à construire l'économie et la société de demain.

Dépenses en HT		Ressources en HT		
Prestation étude	30 000 €	LEADER	19 200,00 €	64,00%
		Auto-financement	10 800,00 €	36,00%
TOTAL	30 000 €	TOTAL	30 000,00 €	100%

Remarques / Questions du Comité de Programmation :

Mr Mory se pose la question de savoir comment un tiers lieu peut être viable économiquement. C'est une des questions qui sera abordée lors de cette étude. Mr Polette souligne la diversité des modèles économiques des Tiers Lieu, et qu'il n'existe pas de schéma type.

Mr Clément demande qu'elle sera la suite de cette étude, en terme de financement pour les structures concernées. Mr Thiébaud répond que le rapport fourni par le prestataire, sera remis aux Communautés de Communes et aux partenaires intéressés par ces projets, libres à chacun de s'emparer des recommandations effectuées.

Mme Baudot s'inquiète de savoir si cette étude portera uniquement sur des projets de tiers lieu économique et si d'autres projets plus culturels seront pris en compte.

Mr Didier répond par l'affirmative : l'étude portera sur tous les projets de tiers lieu, quel que soit la thématique. Mr Polette évoque d'autres projets de Tiers Lieu en phase de réflexion, notamment un sur le Parc National de Forêts qui aurait pour thématique la nature, et un autre sur Langres, qui serait davantage économique.

Mr Didier précise qu'il pourrait également exister un projet de Tiers Lieu sur la formation (il a un contact avec un porteur potentiel), comme cela existe sur Vaillant (GARE).

Mme Moillon précise que, dans le cadre de la Cité de la vannerie porté par le PETR et le CCSF, le Fab Lab aurait aussi pour objectif de mettre en place des machines pour travailler le rotin et sur la résistance des matériaux à tresser, en sachant qu'une formation sur le travail du rotin sera nécessaire dans le cadre de ce projet. Il est évident, selon elle, que la dimension économique sera étudiée, notamment en louant cet espace.

Avis du Comité de Programmation du 20/04/2021 :

Création d'un réseau de Tiers-Lieu en pays de Langres : Etude d'opportunité, de positionnement et de faisabilité porté par le PETR

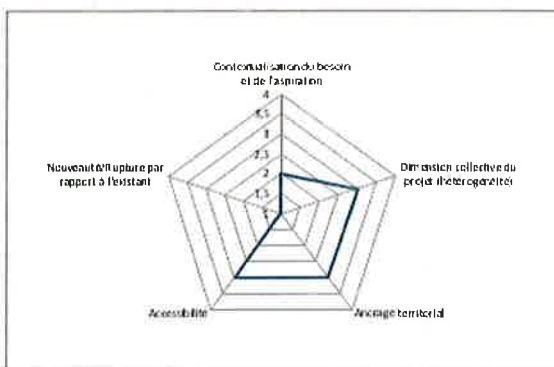
Les Marqueurs d'innovation sociale se définissent comme un ensemble d'éléments susceptibles de produire de l'innovation sociale lorsqu'ils sont conjointement menés dans un projet.

Expert(s) invité(s) :

Marqueur 1	Contextualisation du besoin et de l'aspiration	2
Marqueur 2	Dimension collective du projet (hétérogénéité)	3
Marqueur 3	Ancrage territorial	3
Marqueur 4	Accessibilité	3
Marqueur 5	Nouveauté/Rupture par rapport à l'existant	1
TOTAL Poir		12

Points forts

Pistes d'amélioration



Inscription dans les priorités LEADER

Oui

Inscription dans les priorités du Projet de territoire

Oui

Fiche action LEADER

Fiche action 2

Statut du projet Projet potentiellement porteur d'innovation sociale (10 à 15 points)

Avis du CT /
Décision du CP

sélectionné

Remarques du comité

DECISION DU COMITE DE PROGRAMMATION DU 20/04/2021

Membres votants	Pour	Contre	Abstention
22	22	0	0

Le projet est adopté à l'unanimité.

2.3. Etude d'opportunité et de faisabilité pour une organisation de production de repas tournée vers l'approvisionnement local, à destination de la restauration collective à l'échelle du Pays de Langres

Maître d'ouvrage : PETR du Pays de Langres

Statut : public

Dépenses en HT

Territoire couvert par l'action : Pays de Langres

Durée du projet : du 01/05/2021 au 31/06/2022

Projet de territoire : ORIENTATION 1 : OSONS NOS ATOUTS LOCAUX

Objectif : Favoriser le développement économique

Fiche action 2 : Favoriser l'émergence de nouvelles formes d'activités économiques

Soutenir les filières locales (circuits courts)

Contextualisation du besoin et de l'aspiration

La thématique de l'alimentation durable est un enjeu important pour le territoire depuis plusieurs années. Cet enjeu a pris un nouveau tournant avec la mise en œuvre d'un Projet alimentaire territorial (PAT), lancé en octobre 2019 sur le territoire du Pays de Langres.

Aujourd'hui, le PAT vise à cristalliser les initiatives et pérenniser, au niveau institutionnel, la dynamique alimentaire lancée. La colonne vertébrale du Projet alimentaire territorial est de :

- Retrouver la fonction nourricière du territoire pour ses propres habitants, et ainsi gagner en autonomie alimentaire, en proposant des produits sains, locaux et de qualité redonnant du sens à la consommation alimentaire et répondre à un enjeu de préservation du paysage local ;
- Soutenir une agriculture, productrice de valeur ajoutée et d'emplois non délocalisables, dont les pratiques sont plus respectueuses de l'environnement ;
- Créer du lien entre les agriculteurs et les consommateurs favorisant la fierté des produits et des savoir-faire et valoriser l'identité territoriale.

Les questions relatives à la logistique, au développement et à la valorisation de l'agriculture locale, à la structuration des filières, à l'éducation alimentaire, à l'accès à une alimentation saine, durable et locale pour tous, etc. font partie intégrante des réflexions menées au sein du PAT.

Des recherches dans le cadre du PAT au sujet de la restauration collective ainsi que des études et échanges divers nous amènent à nous questionner sur l'avenir du territoire en termes de production de repas. Il est nécessaire de prendre en compte les actions existantes et de venir créer une ou des offres nouvelles en

complément.

Ainsi, il s'agit d'étudier l'existant et les initiatives portées par des structures du territoire, de définir les besoins du territoire en termes de production de repas, de s'en imprégner afin de proposer des scénarii adaptés à ces besoins et au territoire, dans une optique d'approvisionnement local, de développement économique et d'homogénéité territoriale (avec un questionnement sur le degré de centralisation de la production de repas). Ce dossier a donc pour objet **la mise en œuvre d'une étude d'opportunité et de faisabilité pour une organisation de la production de repas tournée vers l'approvisionnement local, à destination de la restauration collective à l'échelle du Pays de Langres.**

La thématique de l'alimentation durable est un enjeu important pour le territoire depuis plusieurs années. Cet enjeu a pris un nouveau tournant avec la mise en œuvre d'un Projet alimentaire territorial (PAT), lancé en octobre 2019 sur le territoire du Pays de Langres.

Dimension collective du projet

Le PETR porte ce projet d'étude. Un groupe technique a été mis en place par le PETR, dans le cadre du PAT, qui a pour objet d'échanger sur la question de la production des repas sur le territoire et qui se compose de représentants de chaque communauté de communes du territoire, de la Ville de Langres, de représentants de structures concernées ainsi que du Conseil de développement territorial (CDT). L'ensemble des acteurs locaux et des territoires limitrophes, en lien avec l'alimentation et la production de repas en restauration collective, seront interrogés dans le cadre de cette étude.

Ancrage territorial

Les grandes attentes pour cette mission sont :

- Mesurer les attentes du territoire (caractérisation des structures et nombre de repas produits, segments de clientèles : scolaires, EHPAD, hôpitaux, etc.) et la capacité du territoire à les fournir.
- Mesurer l'état de la mobilisation des acteurs du territoire, les besoins de développement, les problématiques rencontrées et les besoins existants et attentes vis-à-vis du territoire, les implications souhaitées (initiatives à venir, projets futurs), les besoins et attentes en termes d'outils de transformation, etc.
- Intégrer les notions d'approvisionnement local, d'éducation alimentaire et de formation au projet.
- Calibrer les éléments de faisabilité financière, technique et juridique des scénarii proposés (nombre de repas produit par les différents scénarii, coût et évolution prévisionnelle, mise à jour de l'investissement, cadrage sur la gestion et l'organisation du ou des sites de production, etc.).

Cette étude permettra, entre autres, aux acteurs du territoire d'avoir une vision globale en termes de structuration de la production des repas afin de construire une organisation territoriale et d'apporter une ou des offres complémentaires adaptées aux besoins du territoire.

Accessibilité

L'objet de cette étude consiste à obtenir différents scénarii d'organisation du territoire en termes de production de repas.

Ces scénarii prendront en compte l'existant et les impacts pour le territoire et les différents facteurs (investissement, rentabilité, souplesse, coûts de fonctionnement, ressources humaines, valorisation en utilisant des moyens matériels et humains existants, formation, échanges d'expériences, logistique, etc.).

Les différentes phases de cette étude sont :

- **PHASE 1 : Etat des lieux des installations existantes - situation et pratiques actuelles**
Analyse des équipements existants et des projets du territoire en termes de production de repas pour la restauration collective
Vérification et expression des besoins d'amélioration - formalisation des objectifs du projet
- **PHASE 2 : Proposition de scénarii en adéquation avec l'existant et les enjeux du territoire**
Description des scénarii visant à définir une organisation en termes de production de repas au niveau du Pays de Langres
- **Phase optionnelle - PHASE 3 : Accompagnement de la mise en œuvre du scénario choisi**
Meilleure solution juridique pour mettre en œuvre le scénario d'organisation retenu

PHASE 1 : Etat des lieux des installations existantes - situation et pratiques actuelles

Il s'agit dans cette phase d'analyser les pratiques actuelles, de réaliser l'état des lieux des équipements existants et des modes d'approvisionnement ainsi que des productions locales.

Il s'agira dans cette phase de bien identifier les facteurs de progrès, de définir les attentes et objectifs d'une offre de production de repas pour la restauration collective à l'échelle du territoire du Pays de Langres.

Le prestataire devra quantifier l'impact de la production locale sur les débouchés actuels.

PHASE 2 : Proposition de scénarii détaillés

Faisabilité au niveau technique, économique, juridique et organisationnelle

Il s'agira dans cette phase de préciser, de quantifier et de qualifier le besoin et de proposer dans des scénarii, des modes d'organisation possibles pour répondre à l'ensemble des besoins (*de l'approvisionnement à la gestion des biodéchets*).

- Quel impact(s) futur(s) sur la production locale pour les débouchés projetés ?
- Quel schéma d'organisation retenir : quelle production, pour quels publics ? sur quels sites de production ? Faut-il spécialiser les sites de production (personnes dépendantes / jeunesse) ?
- Quel phasage ?
- Quels coûts de production projetés ?

L'étude devra donc préciser :

- les types de production et quantités concernées,
- les types de structures et publics concernés,
- le potentiel en nombre de repas,
- les types de repas et éventuellement les spécificités et prestations particulières (pique-nique, repas spéciaux, etc.),
- le ou les lieux de production possibles en fonction de l'existant, des possibilités foncières et du mode de distribution,
- les modes de distribution envisageables (restauration directe ou différée, solutions mixtes, ...),
- les systèmes de transport, de remise et de maintien en température,
- les modes d'approvisionnement, répondant aux objectifs de recours aux circuits courts et issus de l'agriculture raisonnée et/ou bio du territoire du Pays de Langres,
- les objectifs de capacité de production, le phasage,
- les moyens humains nécessaires,
- l'organisation des moyens humains en cas de multisites (gestion du service ; mutualisation de l'élaboration des menus, outils informatiques communs, gestion des commandes multisites, travail en réseau en valorisant les compétences de chacun, relations avec les utilisateurs / bénéficiaires etc.)

- les modes de gestion des biodéchets afin de limiter l'impact environnemental (compostage sur site, compostage électromécanique, méthanisation...).

Phase optionnelle - PHASE 3 - Accompagnement de la mise en œuvre du scénario choisi

Une fois que le maître d'ouvrage aura fait un choix de scénario. Il s'agira dans cette phase :

- d'étudier la meilleure solution juridique et le modèle économique adéquat pour mettre en œuvre le schéma d'organisation qui sera retenu : avantages/inconvénients des différents outils de portage juridiques : services communs/transfert de compétence, formation des personnels et encadrants, etc.
- d'assister le territoire dans la rédaction des documents nécessaires à la mise en œuvre opérationnelle (passation des marchés publics éventuels, etc.)

Nouveauté / Rupture par rapport à l'existant

Ce projet d'étude est innovant dans le sens où il permettra d'avoir une vision globale et homogène, à l'échelle du PETR du Pays de Langres et de formaliser des scénarii pour l'organisation de la production en repas, en privilégiant l'approvisionnement en produits locaux et l'éducation alimentaire, répondant aux besoins du territoire (structures de la restauration collective et producteurs locaux).

Dépenses en HT		Ressources en HT		
Prestation étude	41 667 €	LEADER	26 666,88 €	64,00%
		Etat (Programme National de l'Alimentation)	6 666,72 €	16,00%
		Auto-financement	8 333,40 €	20,00%
TOTAL	41 667 €	TOTAL	41 667,00 €	100%

Remarques / Questions du Comité de Programmation :

Mr Fuertes, rapporteur du Comité Technique, pose la question de l'envergure du projet et de la portée de celui-ci à l'échelle départementale en termes d'approvisionnement et ceci notamment par rapport à la création du nouvel abattoir de Chaumont. Y'a-t-il eu des contacts et des pistes de travail avec l'agglomération de Chaumont ou le pays de Chaumont ? Y-a-t-il des liens à construire avec la Côte d'Or ?

Réponse de Mme Andriot qui explique qu'effectivement les prestataires de cette étude seront invités à élargir le périmètre pour envisager des complémentarités. Elle précise que le CD 52 fait partie du comité de pilotage global du Programme Alimentaire Territorial (PAT) et qu'agrilocal 52 (<https://www.agrilocal52.fr/>) n'est pas oublié.

Un travail est également mené avec la Chambre d'Agriculture, qui alerte sur le fait que la production n'est pas prête aujourd'hui pour approvisionner en produits locaux le pays de Langres. L'organisation de la production sera un axe de travail du prestataire. On réfléchit en priorité avec les producteurs du territoire du pays de Langres mais la proximité dijonnaise est prise en compte. Il faut savoir que Dijon Métropole est demandeuse de partenariat d'autant plus qu'elle est lauréate de l'AMI « territoire d'innovation » et que, dans ce cadre, elle a l'obligation, à l'horizon 2030, de fournir 30% de produits locaux à sa population.

Il faut savoir que le pays de Langres pas assez de population pour travailler à un modèle économique pérenne et que ce projet doit prendre en compte un bassin de vie plus important, notamment en termes d'exploitations agricoles.

Mme Andriot souligne le blocage suivant : « nous n'avons pas à ce jour une connaissance fine de la capacité de production de notre territoire. Une production existe mais elle a déjà ses débouchés. Il faut donc trouver comment monter cette production en puissance pour approvisionner le local ».

Mr Clément explique que le CDT (Conseil de Développement Territorial) participe à deux groupes de travail sur ce sujet :

- *Un groupe alimentation avec les élus du territoire*
- *Un groupe interne au CDT travaillant sur la question d'une cuisine centrale, (définition et fonctionnement) notamment à partir de l'exemple de la cuisine centrale de Lons-Le-Saunier (5 000 repas/jour). Une visio a eu lieu avec les dirigeants de cette cuisine, visio qui sera transmise au prestataire de l'étude.*

Mr Blschofberger demande si ce projet inclut les industries agro-alimentaires, notamment les fromageries de Haute Marne. Mme Andriot explique qu'un gros travail de recensement est effectué, incluant toutes les unités de productions du pays de Langres.

Avis du Comité de Programmation du 20/04/2021 :

Etude d'opportunité et de faisabilité pour une organisation de production de repas tournée vers l'approvisionnement local, à destination de la restauration collective à l'échelle du Pays de Langres, porté par le PETR			
Les Marqueurs d'innovation sociale se définissent comme un ensemble d'éléments susceptibles de produire de l'innovation sociale lorsqu'ils sont conjointement menés dans un projet.			
Expert(s) invité(s) :			
Marqueur 1	Contextualisation du besoin et de l'aspiration	3	
Marqueur 2	Dimension collective du projet (hétérogénéité)	1	
Marqueur 3	Ancrage territorial	3	
Marqueur 4	Accessibilité	3	
Marqueur 5	Nouveauté/Rupture par rapport à l'existant	2	
	TOTAL Poi	12	
Points forts			
Pistes d'amélioration			
Inscription dans les priorités LEADER	Oui	Fiche action LEADER	Fiche action 2
Inscription dans les priorités du Projet de territoire	Oui		
Statut du projet	Projet potentiellement porteur d'innovation sociale (10 à 15 points)	Avis du CT / Décision du CP	sélectionné
Remarques du comité			

DECISION DU COMITE DE PROGRAMMATION DU 20/04/2021

Mr Henry, Mr Clément, Mr Gottfrois, Mme Moilleron, faisant partie des groupes de travail de ce projet, ne prennent pas part au vote.

Mr Perrot, également impliqué dans le projet en tant que Vice-président de la Communauté de Communes du Grand Langres, ne souhaite pas prendre part au vote.

Mme Delong, Mr Girault, Mr Gambier, en leur qualité de suppléants, prendront donc part au vote, sur ce projet.

Membres votants	Pour	Contre	Abstention
20	20	0	0

Le projet est adopté à l'unanimité.

2.4. *PETR du Pays de Langres : projet de coopération pour l'évaluation finale du Programme LEADER avec six autres GALs du PDR Champagne-Ardenne*

Maître d'ouvrage : PETR du Pays de Langres

Statut : public

Dépenses en HT

Territoire couvert par l'action : Pays de Langres

Durée du projet : du 01/03/2021 au 31/12/2022

Projet de territoire : ORIENTATION 3 : OUVRONS LE PAYS DE LANGRES VERS L'EXTERIEUR

Objectif : Développer la coopération avec d'autres territoires

Fiche action 5 : S'appuyer sur les ressources locales pour monter des projets de coopération et renforcer la coopération de proximité

Contextualisation du besoin et de l'aspiration

L'évaluation des programmes LEADER est une obligation réglementaire. Elle permet de juger de l'efficacité et de l'efficience d'une action en comparant les résultats obtenus aux objectifs qu'elle souhaitait atteindre et aux moyens utilisés. Elle doit permettre de tirer des enseignements en matière de politique de développement rural, y compris en ce qui concerne sa contribution à la politique agricole commune.

L'évaluation de la programmation LEADER s'inscrit dans un contexte de deux années de transition 2021 et 2022, prolongeant ainsi la programmation actuelle de deux ans. L'autorité de gestion nous invite vivement à effectuer cette évaluation en 2021/ 2022, mais si la programmation n'est pas terminée.

Dimension collective du projet

Il nous est apparu comme une nécessaire plus-value de mutualiser les efforts de réflexions et les moyens de certains GALs (Groupe d'Action Locale) afin de donner une dimension supplémentaire à ce travail d'évaluation, qui sera mené en coopération. Ainsi 7 Groupes d'Action Locale du Grand Est souhaitent mener une évaluation **commune et partagée** qui sera composée du :

- **Groupe d'Action Locale de la Côte des Bar en Champagne**, dont la structure porteuse est la Communauté de Communes du Barséquanais en Champagne, **Chef de file du projet**.
- **GAL de Châlons-en-Champagne**, dont la structure porteuse est le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Châlons-en-Champagne
- **GAL de l'Argonne Champenoise** dont la structure porteuse est la Communauté de Communes de l'Argonne Champenoise
- **GAL du Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient**, dont la structure porteuse est le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Gestion du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient
- **GAL Othe-Armance** dont la structure porteuse est le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Othe-Armance
- **GAL du Pays de Chaumont**, dont la structure porteuse est le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont
- **GAL du Pays de Langres** dont la structure porteuse est le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Langres.

Dans leur réflexion, les Groupes d'Action Locale partenaires ont dégagé 9 objectifs principaux à toute opération évaluation :

1. Analyser la gouvernance en portant un regard sur le fonctionnement du GAL
2. Evaluer le mécanisme de mise en œuvre de l'approche LEADER (qui permet de relever les lacunes et les difficultés liées aux règles et procédures telles que conçues au niveau du PDR et du GAL)
3. Analyser l'animation faite par les GALs, c'est-à-dire analyser la capacité des GALs à mener des activités d'animation visant à sensibiliser la population locale et à renforcer la disponibilité, la coopération et la capacité de réseautage au sein de celle-ci.
4. Evaluer la valeur ajoutée créée par le mécanisme de mise en œuvre et les activités d'animation, c'est-à-dire la méthode LEADER quand elle est correctement appliquée.
5. Analyser la place de l'innovation dans la stratégie et les projets de chaque GAL
6. Réfléchir aux suites du programme et formuler des préconisations pour la préparation d'une candidature au prochain programme LEADER.
7. Communiquer, démystifier LEADER
8. Acquérir des compétences
9. Instaurer une dynamique et une culture de l'évaluation au sein des comités de programmation

Cette évaluation se déroulera sous le regard de l'Autorité de Gestion de chaque GAL, qui a déjà mis en place des groupes de travail pour construire et mutualiser des outils de travail avec tous les GALs Grand Est (retroplanning, trame de rapport, réalisation d'indicateurs d'évaluations communs, outils de sensibilisation...)

Ancrage territorial

Un prestataire sera recruté par les 7 GALs par le biais d'un groupement de commande et du lancement d'un marché public commun, pour accompagner les GALs dans cette mission au travers de trois grands objectifs :

- 1- Réalisation d'un état des lieux partagé de la mise en œuvre LEADER
- 2- Initier une dynamique commune de coopération dans le cadre de l'évaluation du programme LEADER 2014-2020
- 3- Analyser les données et réaliser l'évaluation finale

Le suivi et l'évaluation de la mission confiée au prestataire seront assurés par un comité technique et un comité de coopération.

Le comité technique sera composé des 7 chargées de mission LEADER des différents GALs. En fonction des besoins de l'étude, d'autres partenaires pourront être intégrés à ce comité technique. Le comité technique aura pour rôle de suivre et d'accompagner le prestataire dans ses missions. Il sera sollicité en amont des comités de coopération, pour faire part de son expertise technique et de son avis sur l'avancée de l'étude.

Le comité de coopération sera quant à lui composé 2 élus du Comité de programmation LEADER (public ou privé) de chaque GAL (14 personnes), des chargées de mission LEADER (7 personnes) et d'un représentant de la Région Grand Est. D'autres partenaires pourront être intégrés à ce comité et notamment les membres des Conseils de développement territorial.

Le comité de coopération assurera le suivi, la réorientation et la validation des différentes étapes de l'évaluation. Il sera automatiquement sollicité, via le maître d'ouvrage, à chaque fin de phase afin de lui en présenter le résultat pour validation.

Accessibilité

Ces objectifs s'inscrivent dans une démarche plus transversale d'échange de pratique et de savoir-faire :

- Une évaluation formatrice : L'évaluation doit amener les chargées de mission LEADER à acquérir de l'expérience sur la définition des questions évaluatives, la conduite d'entretiens et de réunions participatives, le décryptage de données, ...
- Une montée en compétence des équipes techniques est attendue suite à cette évaluation.
- Une démarche participative : Le cabinet aura pour objectif de motiver et d'associer les comités de programmation à participer activement à l'évaluation, ainsi que les porteurs de projets ou les structures qui ont travaillé en collaboration avec les GALs sur le programme LEADER 2014-2020.

Les acteurs doivent se sentir impliqués, et s'approprier la démarche. Il faut sensibiliser l'ensemble des acteurs à l'évaluation.

Dans un contexte de redéfinition de la politique de cohésion de l'Union Européenne et au terme d'une programmation 2014-2020 marquée par certaines difficultés de mise en œuvre, les Groupes d'Action Locale partenaires ambitionnent donc que l'évaluation, menée par le biais d'une expertise extérieure, valorise, avec un regard critique, l'impact du Programme LEADER sur les territoires tout en s'inscrivant, notamment par la durée de la mission, dans une démarche d'amélioration continue.

Nouveauté/Rupture par rapport à l'existant

Sur la Région Grand Est, d'autres GALs souhaite également s'inscrire dans une coopération sur ce travail d'évaluation, même si ce groupe est aujourd'hui le seul à comprendre autant de partenaires.

Conscient de l'intérêt de communiquer sur cette démarche et de rapporter les différents projets de nos territoires à une plus grande échelle, les 7 GALs partenaires ont souhaité la mise en œuvre d'une vidéo retraçant le parcours d'évaluation.

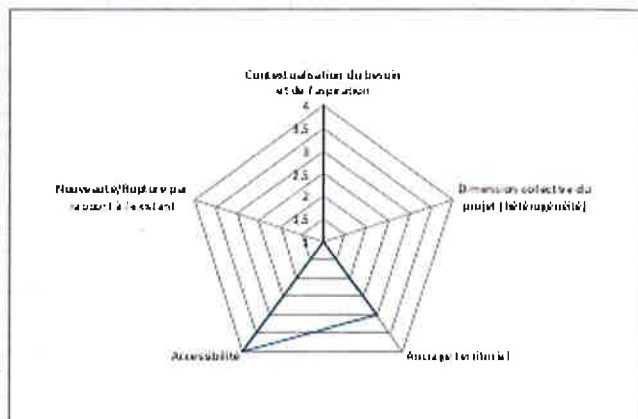
Dépenses en HT		Ressources en HT		
Prestation étude évaluation	10 000 €	LEADER	7 680,00 €	64,00%
Film vidéo promotionnel	2 000 €	Auto-financement	4 320,00 €	36,00%
TOTAL	12 000 €	TOTAL	12 000,00 €	100%

Remarques / Questions du Comité de Programmation :

Aucune remarque.

Avis du Comité de Programmation du 20/04/2021 :

projet de coopération pour l'évaluation finale du Programme LEADER avec six autres GALs du PDR Champagne-Ardenne			
Les Marqueurs d'innovation sociale se définissent comme un ensemble d'éléments susceptibles de produire de l'innovation sociale lorsqu'ils sont conjointement menés dans un projet.			
Expert(s) invité(s)			
Marqueur 1	Contextualisation du besoin et de l'aspiration		4
Marqueur 2	Dimension collective du projet (hétérogénéité)		1
Marqueur 3	Ancrage territorial		3
Marqueur 4	Accessibilité		4
Marqueur 5	Nouveauté/Rupture par rapport à l'existant		1
TOTAL Points			13
Points forts			
Pistes d'amélioration			
Inscription dans les priorités LEADER	Oui	Fiche action LEADER	Fiche action 5
Inscription dans les priorités du Projet de t	Oui		
Statut du projet	Projet potentiellement porteur d'innovation sociale (10 à 15 points)		Avis du CT / décision du CP
			sélectionné
Remarques du comité			



DECISION DU COMITE DE PROGRAMMATION DU 20/04/2021

Mr FUERTES, étant Référent Evaluation LEADER, ne prend pas part au vote.

Membres votants	Pour	Contre	Abstention
21	21	0	0

Le projet est adopté à l'unanimité.

2.5. Ingénierie 2021 porté par le PETR du Pays de Langres

Ce projet est indiqué à titre d'information aux membres du Comité de Programmation.

Il convient pour assurer la mise en œuvre du programme LEADER 2014-2020 de disposer d'une ingénierie dédiée. Pour l'année 2020, l'équipe d'ingénierie LEADER se composera d'une chargée de mission à temps plein du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 renforcée par une gestionnaire à mi-temps du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

Les dépenses prévisionnelles concernent :

- Les frais salariaux et les frais de déplacements de la chargée de mission LEADER,
- Ainsi que les frais salariaux et les frais de déplacements de la gestionnaire LEADER, soit 1,5 ETP dédiés à l'animation et à la gestion du programme et d'autres frais (communication, location, adhésion).

Dépenses en HT		Ressources en HT		
Frais salariaux (1.5 ETP)	61377.17 €	LEADER	54713.16 €	80%
Frais de déplacements	1 558.87 €			
location/adhésion/ papeterie/ ordinateur/ impression...	5 455.41 €	PETR	13678.29 €	20%
TOTAL	68391.45 €	TOTAL	68391.45 €	100%

DECISION DU COMITE DE PROGRAMMATION DU 20/04/2021

Membres votants	Pour	Contre	Abstention
22	22	0	0

Le projet est adopté à l'unanimité.

3. MAQUETTE FINANCIERE

3.1. Correction et ventilation à valider :

Maquette présentée au CPROG du 02 /03/2021

Fiches actions	Enveloppes réparties 11/06/2020	Montant pré programmé (à la sélection du projet)		Montant programmé		Montant engagé		Montant payé	
	en C	en C	en %	en C	en %	en C	en %	en C	en %
Axe 1	521 670,50 C	521 670,50 C	100%	358 914,98 C	68,80%	358 914,98 C	68,80%	160 256,12 C	30,72%
fiche action 1	521 670,50 C	521 670,50 C	100%	358 914,98 C	68,80%	358 914,98 C	68,80%	160 256,12 C	30,72%
Axe 2	476 074,06 C	476 074,06 C	100%	336 095,01 C	70,60%	328 095,01 C	68,92%	85 655,06 C	17,99%
Fiche action 2	198 347,56 C	198 347,56 C	100%	162 177,34 C	81,76%	162 177,34 C	81,76%	54 755,46 C	27,61%
fiche action 3	277 726,50 C	277 726,50 C	100%	173 917,67 C	62,62%	165 917,67 C	59,74%	30 899,60 C	11,13%
Axe 3	114 928,62 C	114 928,62 C	100%	113 423,13 C	98,69%	54 866,96 C	47,74%	7 470,00 C	6,50%
Fiche action 4	114 928,62 C	114 928,62 C	100%	113 423,13 C	98,69%	54 866,96 C	47,74%	7 470,00 C	6,50%
Axe 4 - Coopération	64 475,00 C	35 019,64 C	54%	7 084,66 C	10,99%	7 084,66 C	10,99%	0,00 C	0,00%
Axe 5 - Animation	322 151,82 C	236 248,02 C	73%	236 248,01 C	73,33%	180 188,29 C	55,93%	161 230,86 C	50,05%
	1 499 300,00 C	1 383 940,84 C	92,31%	1 051 765,79 C	70,15%	929 149,90 C	61,97%	414 612,04 C	27,65%

Maquette réelle :

Fiches actions	Enveloppes réparties 11/06/2020		Montant pré programmé (à la sélection du projet)		Montant programmé		Montant engagé		Montant payé		variations d'enveloppes au 20 avril 2020	
	en l	en %	en l	en %	en l	en %	en l	en %	en l	en %	en -	en +
Axe 1	521 670,50 l	100%	521 670,50 l	100%	358 914,98 l	68,80%	358 914,98 l	68,80%	178 910,24 l	34,30%		
fiche action 1	521 670,50 l	100%	521 670,50 l	100%	358 914,98 l	68,80%	358 914,98 l	68,80%	178 910,24 l	34,30%		
Axe 2	476 074,06 l	100%	476 074,06 l	100%	336 095,01 l	70,60%	328 095,01 l	68,92%	151 876,90 l	31,90%		
Fiche action 2	198 347,56 l	155%	308 419,22 l	60%	170 177,34 l	85,80%	162 177,34 l	81,76%	120 977,30 l	60,99%		110 071,66 l
fiche action 3	277 726,50 l	60%	167 654,84 l	59,74%	165 917,67 l	59,74%	165 917,67 l	59,74%	30 899,60 l	11,13%	110 071,66 l	
Axe 3	114 928,62 l	100%	114 928,62 l	100%	113 423,13 l	98,69%	54 866,96 l	47,74%	7 470,00 l	6,50%		
Fiche action 4	114 928,62 l	100%	114 928,62 l	100%	113 423,13 l	98,69%	54 866,96 l	47,74%	7 470,00 l	6,50%		
Axe 4 - Coopération	64 475,00 l	54%	35 019,64 l	54%	7 084,66 l	10,99%	7 084,66 l	10,99%	0,00 l	0,00%		
Axe 5 - Animation	322 151,82 l	73%	236 248,02 l	73%	236 248,01 l	73,33%	180 188,29 l	55,93%	161 230,86 l	50,05%		
	1 499 300,00 l	92,31%	1 383 940,84 l	92,31%	1 051 765,79 l	70,15%	929 149,90 l	61,97%	499 488,00 l	33,31%	110 071,66 l	110 071,66 l

Suite à une erreur de référence de dossiers aux fiches actions, il est demandé aux membres de voter la ventilation de la somme de 110 071,66 € de la fiche action 3 vers la fiche action 2, pour obtenir la maquette ci-dessous.

Fiches actions	Enveloppes réparties 20/04/2021		Montant pré programmé (à la sélection du projet)		Montant programmé		Montant engagé		Montant payé	
	en l	en %	en l	en %	en l	en %	en l	en %	en l	en %
Axe 1	521 670,50 l	100%	521 670,50 l	100%	358 914,98 l	68,80%	358 914,98 l	68,80%	178 910,24 l	34,30%
fiche action 1	521 670,50 l	100%	521 670,50 l	100%	358 914,98 l	68,80%	358 914,98 l	68,80%	178 910,24 l	34,30%
Axe 2	476 074,06 l	100%	476 074,06 l	100%	338 095,01 l	70,60%	328 095,01 l	68,92%	151 876,90 l	31,90%
Fiche action 2	308 419,22 l	100%	308 419,22 l	100%	170 177,34 l	55,18%	162 177,34 l	52,58%	120 977,30 l	39,22%
fiche action 3	167 654,84 l	100%	167 654,84 l	100%	165 917,67 l	98,96%	165 917,67 l	98,96%	30 899,60 l	18,43%
Axe 3	114 928,62 l	100%	114 928,62 l	100%	113 423,13 l	98,69%	54 866,96 l	47,74%	7 470,00 l	6,50%
Fiche action 4	114 928,62 l	100%	114 928,62 l	100%	113 423,13 l	98,69%	54 866,96 l	47,74%	7 470,00 l	6,50%
Axe 4 - Coopération	64 475,00 l	54%	35 019,64 l	54%	7 084,66 l	10,99%	7 084,66 l	10,99%	0,00 l	0,00%
Axe 5 - Animation	322 151,82 l	73%	236 248,02 l	73%	236 248,01 l	73,33%	180 188,29 l	55,93%	161 230,86 l	50,05%
	1 499 300,00 l	92,31%	1 383 940,84 l	92,31%	1 051 765,79 l	70,15%	929 149,90 l	61,97%	499 488,00 l	33,31%

DECISION DU COMITE DE PROGRAMMATION DU 20/04/2021

Membres votants	Pour	Contre	Abstention
22	22	0	0

Cette ventilation est adoptée à l'unanimité.

3.2. Dégagement

Dégagement

Instruction du dossier LEADER

Pré-sélection / Dépôt du dossier de demande de subvention

Programmation

Dégagement

Instruction du dossier LEADER

Dépôt de la demande de Paiement

Paiement

Les fiches action 1,2,3 et 4 sont aujourd'hui toutes consommées en prévisionnel. N'ayant pas, à ce jour, d'information concernant le montant du réabondement pour les deux années de transition 2021 et 2022,

la seule latitude possible pour financer des projets LEADER réside dans les dégagements effectués lors de l'instruction des dossiers par l'Autorité de Gestion de la Région.

A ce jour, les dégagements sont les suivants :

- de 79 660,14 € sur les fiches action 1, 2, 3.
- de 18 957,44 € sur la fiche action 6

Dans le cadre de cette sélection, les projets LEADER présentés nécessitent la somme de 79 172.88 € :

- 33 306 € sur la fiche action 1
- 45 866,88 € sur la fiche action 2

Fiches actions	Désengagement Net et Prévisionnel	Réaffectation au 20/04/2021
Axe 1		
fiche action 1	22 541,34 €	33 306,00 €
Axe 2		
Fiche action 2	44 334,48 €	45 866,88 €
fiche action 3	12 784,32 €	
Axe 3		
Fiche action 4		
Axe 4 - Coopération / fiche action 5	0,00 €	
Axe 5 - Animation / fiche action 6	18 957,44 €	18 957,44 €
	98 617,58 €	98 130,32 €
Reste		487,26 €

Il est proposé que les sommes dégagées en fiche action 1, 2, 3 (79 660.14 €) soient affectées aux projets sélectionnés lors du comité de programmation du 20/04/2021, et que la somme dégagée dans le cadre des dépenses d'ingénierie (18 957.44 €) soit réaffectée à cette même fiche action (fiche action 6).

3.3. Maquette financière

Avant la sélection :

Fiches actions	Enveloppes réparties 20/04/2021		Montant pré programmé (à la sélection du projet)			Montant programmé		Montant engagé		Montant payé	
	en l	en l	en l	en %	en l	en %	en l	en %	en l	en %	
Axe 1	521 670,50 l	521 670,50 l		100%	358 914,98 l	68,80%	358 914,98 l	68,80%	178 910,24 l	34,30%	
fiche action 1	521 670,50 l	521 670,50 l		100%	358 914,98 l	68,80%	358 914,98 l	68,80%	178 910,24 l	34,30%	
Axe 2	476 074,08 l	476 074,08 l		100%	336 095,01 l	70,60%	328 095,01 l	68,92%	151 876,90 l	31,90%	
Fiche action 2	308 419,22 l	308 419,22 l		100%	170 177,34 l	55,18%	162 177,34 l	52,58%	120 977,30 l	39,22%	
fiche action 3	167 654,84 l	167 654,84 l		100%	165 917,67 l	98,96%	165 917,67 l	98,96%	30 899,60 l	18,43%	
Axe 3	114 928,62 l	114 928,62 l		100%	113 423,19 l	98,69%	54 866,96 l	47,74%	7 470,00 l	6,50%	
Fiche action 4	114 928,62 l	114 928,62 l		100%	113 423,19 l	98,69%	54 866,96 l	47,74%	7 470,00 l	6,50%	
Axe 4 - Coopération	64 475,00 l	35 019,64 l		54%	7 084,66 l	10,93%	7 084,66 l	10,93%	0,00 l	0,00%	
Axe 5 - Animation	322 151,82 l	236 248,02 l		73%	236 248,01 l	73,33%	180 188,29 l	55,93%	161 230,86 l	50,05%	
	1 499 300,00 l	1 383 940,84 l		92,31%	1 051 765,79 l	70,15%	929 149,90 l	61,97%	499 488,00 l	33,31%	

Après la sélection :

Fiches actions	Enveloppes réparties 20/04/2021		Montant pré programmé (à la sélection du projet)		Montant programmé		Montant engagé		Montant payé	
	en l	en l	en %	en l	en %	en l	en %	en l	en %	
Axe 1	521 670,50 l	554 976,50 l	106%	358 914,98 l	68,80%	358 914,98 l	68,80%	178 910,24 l	34,30%	
fiche action 1	521 670,50 l	554 976,50 l	106%	358 914,98 l	68,80%	358 914,98 l	68,80%	178 910,24 l	34,30%	
Axe 2	476 074,06 l	521 940,94 l	110%	336 095,01 l	70,80%	328 095,01 l	68,92%	151 876,90 l	31,90%	
Fiche action 2	308 419,22 l	354 286,10 l	115%	170 177,34 l	55,18%	162 177,34 l	52,58%	120 977,30 l	39,22%	
fiche action 3	167 654,84 l	167 654,84 l	100%	165 917,67 l	98,98%	165 917,67 l	98,98%	30 899,60 l	18,43%	
Axe 3	114 928,62 l	114 928,62 l	100%	113 423,13 l	98,69%	54 886,96 l	47,74%	7 470,00 l	6,50%	
Fiche action 4	114 928,62 l	114 928,62 l	100%	113 423,13 l	98,69%	54 886,96 l	47,74%	7 470,00 l	6,50%	
Axe 4 - Coopération	64 475,00 l	42 699,64 l	66%	7 084,66 l	10,99%	7 084,66 l	10,99%	0,00 l	0,00%	
Axe 5 - Animation	322 151,82 l	290 961,18 l	90%	236 248,01 l	73,33%	180 188,29 l	55,93%	161 230,86 l	50,05%	
Total	1 499 300,00 l	1 525 506,88 l	101,75%	1 051 765,79 l	70,15%	929 149,90 l	61,97%	499 488,00 l	33,31%	

4. NOUVELLE ENVELOPPE

Il s'agit d'un réajustement de la maquette financière pour faire face aux deux années de transitions 2021 et 2022. Le montant octroyé sera déduit de la future programmation 2023-2027. Afin d'évaluer le montant nécessaire, le tableau ci-dessous répertorie la consommation des fonds depuis le début de la programmation, en 2014.

Calcul de la moyenne de consommation sur les années 2017, 2018, 2019 et 2020.

	Ventilation initiale de l'enveloppe octroyée	2014 Evaluation	2015 fin de l'évaluation préparation à la candidature	2016 candidature	2017	2018	2019	2020	Total par fiche action	% de consommation/enveloppe initiale	Moyenne sur les années 2017 à 2020
Axe 1											
fiche action 1 - Tourisme	435 000,00 €				104 573,35 €	137 094,91 €	271 005,86 €	8 996,38 €	521 670,50 €	119,92%	130 417,63 €
Axe 2											
Fiche action 2 - Economie	210 000,00 €				54 215,68 €	64 739,04 €	166 022,66 €	23 441,84 €	308 419,22 €	146,87%	77 104,81 €
fiche action 3 - économie	180 000,00 €				0,00 €	37 625,00 €	130 029,84 €	0,00 €	167 654,84 €	93,14%	41 913,71 €
Axe 3											
Fiche action 4 - service	235 000,00 €				21 402,24 €	34 970,21 €	58 556,17 €	0,00 €	114 928,62 €	48,91%	28 732,16 €
Axe 4 - Coopération / fiche action 5	64 475,00 €				0,00 €	0,00 €	0,00 €	35 019,64 €	35 019,64 €	54,32%	8 754,91 €
Axe 5 - Ingénierie / fiche action 6	374 825,00 €			26 519,32 €	46 318,25 €	51 125,34 €	56 225,39 €	56 059,72 €	236 248,02 €	63,03%	52 432,18 €
Total par année	1 499 300,00 €			26 519,32 €	226 509,52 €	325 554,50 €	681 839,92 €	123 517,58 €	1 383 940,84 €		339 355,38 €
Total programmation						1 383 940,84 €					

Calcul de l'enveloppe supplémentaire en fonction de toutes les fiches actions	
Moyenne à l'année sur toutes les fiches actions	339 355,38 €
Sur 2 ans	678 710,76 €
Sur 18 mois	509 033,07 €

La moyenne de consommation par année étant de 309 355,38€, il est proposé aux membres du Comité de programmation de voter pour le réajustement d'une enveloppe de 500 000 €, pour une période s'étalant sur 18 mois.

DECISION DU COMITE DE PROGRAMMATION DU 20/04/2021

Membres votants	Pour	Contre	Abstention
22	22	0	0

Ce réajustement de 500 000 € est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

**Monsieur Dominique THIEBAUD,
Président du GAL du Pays de Langres**



A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and lines, positioned to the right of the circular logo.



ANNEXES

Annexe 1 : fiche descriptive

Fiches critères innovation sociale

Contextualisation du besoin et de l'aspiration :

Quelle est la provenance du projet ? Sur quels constats de départ s'appuie-t-il ? Quel est le besoin à (mieux) satisfaire ? Quel est le problème à résoudre ? Quels sont les bénéficiaires directs du projet ? Quel est le territoire couvert par l'action ? Ce constat est-il partagé par d'autres acteurs du territoire ? Est-il partagé/porté par les bénéficiaires eux-mêmes ? Quel est l'idéal vers lequel le projet souhaite tendre ? Quels sont les changements visés pour y parvenir ?

Dimension collective du projet

Qui a initié le projet ? Qui porte le projet ? La réponse apportée est-elle produite de manière collective ? Quels sont les acteurs qui participent au projet ? De quelles manières participent-ils ?

Quels sont leurs apports ?

Ancrage territorial

Les acteurs mobilisés sont-ils issus du territoire ? Le projet s'appuie-t-il sur les ressources humaines, naturelles, économiques du territoire ? Dans quelles mesures ? Le projet permet-il de (mieux) coordonner les acteurs sur le territoire ? Comment ? Le projet permet-il aux acteurs de se construire une vision partagée du territoire ?

Accessibilité

Quel(s) type(s) d'accès le projet favorise-t-il (biens matériels, emploi, formation, mobilité, espace d'expression, culture, réseau relationnel...) ? Comment cet accès est-il rendu possible ? Par quelles actions ?

Nouveauté / Rupture par rapport à l'existant

En quoi ce projet est novateur en termes de services, produits ou dispositifs ? Qu'apporte-t-il comme changement dans les pratiques, dans le process ?



GROUPE D'ACTION LOCALE DU PAYS DE LANGRES
 215 av. du 21^{ème} Régiment d'Infanterie 52 200 LANGRES
 ☎ 03 25 84 10 00 🌐 www.pays-langres.fr



Annexe 2 : marqueurs et représentation graphique

Marqueur 1 Contextualisation du besoin et de l'aspiration

- 1 point : les besoins et aspirations ne sont pas identifiés
- 2 points : les besoins et aspirations sont identifiés par une personne ou une structure
- 3 points : les besoins et aspirations sont partagés par un collectif d'acteurs
- 4 points : les besoins et aspirations sont exprimés par les bénéficiaires eux-mêmes

Marqueur 2 Dimension collective du projet (hétérogénéité)

- 1 point : pas de collectif
- 2 points : le projet fait intervenir deux catégories d'acteurs différentes
- 3 points : le projet fait intervenir trois catégories d'acteurs différentes
- 4 points : le projet fait intervenir quatre catégories d'acteurs différentes et plus

Marqueur 3 Ancrage territorial

- 1 point : pas d'ancrage territorial
- 2 points : le projet fait appel à des acteurs locaux (logique de prestation)
- 3 points : le projet implique des acteurs locaux (logique de construction/coordination/réponse commune)
- 4 points : le projet renforce l'identité du territoire (patrimoine, savoir faire, culture, etc.)

Marqueur 4 Accessibilité

- 1 point : le projet ne favorise pas l'accessibilité
- 2 points : le projet favorise l'accès à un bien, un service ou un dispositif
- 3 points : le projet favorise l'accessibilité par la montée en compétence
- 4 points : le projet favorise l'accessibilité par la participation des bénéficiaires/usagers

Marqueur 5 Nouveauté/Rupture par rapport à l'existant

- 1 point : pas de nouveauté
- 2 points : dans le bien, service, dispositif proposé
- 3 points : dans les manières de faire
- 4 points : dans le bien, service, dispositif proposé et les manières de faire

Les Marqueurs d'innovation sociale se définissent comme un ensemble d'éléments susceptibles de produire de l'innovation sociale lorsqu'ils sont conjointement menés dans un projet.

<p>Expert(e) invité(s) :</p> <p>Marqueur 1 Contextualisation du besoin et de l'aspiration Marqueur 2 Dimension collective du projet (hétérogénéité) Marqueur 3 Ancrage territorial Marqueur 4 Accessibilité Marqueur 5 Nouveauté/Rupture par rapport à l'existant</p> <p>TOTAL Poin 0</p> <p>Points forts</p> <p>Pistes d'amélioration</p> <p>Inscription dans les priorités LEADER <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Inscription dans les priorités du Projet de territ <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Statut du proje <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Remarque du comité</p>		<p>ECHELLE</p> <p>1 2 3 4</p> <p>INSCRIPTION DANS LES PRIORITES LEADER</p> <p>Oui Non</p> <p>STATUT</p> <p>Projet d'Innovation sociale (16 à 20 points) Projet potentiellement porteur d'innovation sociale (10 à 15 points) Projet non porteur d'innovation sociale (de 5 à 9 points)</p> <p>DECISION</p> <p>sélectionnable sélectionnable avec ajustements non sélectionnable</p>	<p>FICHES ACTIONS</p> <p>Fiche action 1 Fiche action 2 Fiche action 3 Fiche action 4 Fiche action 5 Fiche action 6</p>
---	--	---	---



P.E.T.R. DU

PAYS DE LANGRES

CONTACT

PETR du Pays de Langres
215 av. du 21^{ème} Régiment d'Infanterie
52200 LANGRES
03 25 84 10 00

www.pays-langres.fr

